

Condition d'adhésion à la section de L'Amicale Laïque d'Agny « LES DEJANTES »

- **Vous souhaitez nous rejoindre sans contraintes**
- pour pratiquer le VTT, le cyclo-cross, le cyclisme en Compétition ou en Loisir
-
- le cyclisme peut se pratiquer en famille que ce soit en compétition ou en loisir
- en général toutes les catégories d'âge roulent au même endroit et le même jour.
-
- **Voici ci les conditions d'entrée pour les personnes qui n'ont jamais pratiqués le cyclisme :**
- Age Minimum requis 12 Ans
- Etre assidus, volontaire, convivial, respectueux des autres et de la nature

- **Particularité pour la compétition**
- Club affilié uniquement en UFOLEP
- Etre non-licencié UFOLEP sur la saison précédente ou avoir une autorisation de mutation
- Les licenciés en Triathlon ou en 3°, 4° ou 5° catégorie FSGT sont acceptés
- Fournir un Certificat médical de moins de 3 mois
-

L'Adhésion à l'Amicale Laïque d'Agny « Les Déjantés » pour la saison 2014-2015

- **L'Adhésion en compétition comprend:**
- La cotisation Club
- La Licence Ufolep.
- L'assurance de base obligatoire
- Le Carton Cycloport
- Le maillot cycliste manches courtes des Déjantés
- **Le montant de l'adhésion compétition pour la saison (Sept 2014 - Août 2015) est de 70 €**

- **L'Adhésion en Loisir comprend:**
- L'assurance de base obligatoire
- La cotisation Club
- Le maillot cycliste manches courtes des Déjantés
- **Le montant de l'adhésion Loisir pour la saison (Sept 2014 - Août 2015) est de 40 €**

Pour tout renseignement complémentaire nous contacter par M@il:
patricorinne62@free.fr